

Médecin de crèche H/F

Médecin territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-724

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

PETITE ENFANCE

Service concerné

DPE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Catégorie du poste

A

Type de poste

Poste à temps non complet

Vos missions

Missions principales

Suivi médical et accueil inclusif

- Réaliser les visites de préadmission et des observations en section des enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou présentant des besoins spécifiques de santé.
- Évaluer les conditions d'accueil et proposer les adaptations nécessaires à leur prise en charge.
- Apporter son expertise médicale dans l'analyse des situations complexes
- Participer à l'élaboration, à l'actualisation et au suivi des Projets d'Accueil Individualisés (PAI), notamment pour les situations les plus complexes.

Accompagnement et orientation des familles des enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou présentant des besoins spécifiques de santé

- Orienter les familles vers les professionnels ou structures compétentes lorsque la situation le nécessite.
- Favoriser la coordination entre les familles, les professionnels des établissements et les partenaires médicaux, paramédicaux ou médico-sociaux.

Expertise et accompagnement des équipes

- Participer à l'analyse des situations complexes rencontrées par les équipes.

Protocoles médicaux et Formation

- Participer à la rédaction, à l'actualisation et à l'évaluation des protocoles médicaux.
- Former les équipes aux protocoles médicaux, aux conduites à tenir en situation d'urgence et à l'accompagnement des enfants présentant des besoins de santé particuliers.

Votre profil

Formation

médecin, en vacation

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Conditions d'exercice

- Intervention dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Versailles.
- Temps de travail : 2 demi-journées par semaine organisées en concertation avec la Direction de la Petite Enfance.
- Présence impérative un vendredi matin par mois pour les temps de coordination avec la Direction de la Petite Enfance et l'Infirmière RSAI.

- Rémunération sous forme de vacances médicales